

A VOUS DE LIRE ET DE JUGER !

● De Jean-Pierre PAPADACCI qui nous prie de publier le communiqué suivant :

COMMUNIQUÉ

L'Assemblée générale annuelle de l'Adimad-Mraf s'est tenue ce dimanche 12 mai à Marignane. La décision d'exclusion et de remplacement de six membres du CA, opposés au bureau historique, a été entérinée par un vote sous le contrôle d'un huissier de justice.

Jean-Paul Le Perlier a été reconduit à la présidence de l'Association.

L'ADIMAD-Mraf poursuit avec calme et sérénité son combat pour la mémoire de la résistance Algérie Française.

Communiqué de l' ADIMAD-MRAF :

- 12 lignes.
- aucune attaque ad hominem.
- des faits incontestables.
-
- Aucun excès dans le ton et dans le style.
-

« QUOS VULT PERDERE, JUPITER DEMENTAT ».

- « Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre ».

Communiqué de Condé Louis :

● De Louis de CONDÉ qui nous prie de publier le communiqué suivant :

DROIT DE RÉPONSE

Voici mon droit de réponse au communiqué mensonger signé Jean-Pierre Papadacci paru dans le courrier des lecteurs en page 2 du numéro 3377 daté du mercredi 15 mai 2019.

Contrairement à l'affirmation « calme et sérénité », nous sommes tombés ma femme et moi dans un guet-apens en bande organisée avec préméditation, lors de l'assemblée générale du dimanche 12 mai. En témoignage le certificat médical qui m'a été délivré l'après-midi du dimanche 12 mai par le service des urgences de la clinique de Marignane : « ... tentative de strangulation, plaies de 30 mm du pavillon de l'oreille droite et de 20 mm rétro-auriculaire [ayant entraîné la pose de 9 points de suture], acouphène oreille droite ».

L'auteur de cette double agression qui aurait été suivie d'autres coups de poing si l'auteur n'avait pas été maîtrisé, est Jean-Paul Le Perlier, président destitué de l'Adimad. Du fait de ces violences en réunion, l'assemblée générale est caduque, ses décisions sont nulles et non advenues. Je suggère aux éléments sains de l'Adimad dont je suis membre depuis 1968 de chasser les individus malfaisants nommés Le Perlier et Papadacci.



Réquisitoire de 33 lignes en réponse à 12 lignes.

Dès la 2^{ème} ligne attaque ad hominem :

« communiqué mensonger de J-P PAPADACCI ».

- Vocabulaire d'invective dans les lignes suivantes :

Guet-apens, bande organisée, préméditation.

Double agression, violences en réunion.....

Exagération et lamentations sur de prétendus sévices subis : (photo sanguinolente à l'appui) :

Tentatives de strangulation (sic).

Plaies de 30mm et de 20mm (sic) de l'oreille droite + acouphènes (sic).

Affirmations sans appel :

L'assemblée générale est caduque (sic)

Ses décisions sont nulles et non advenues (sic)

Calomnies à base de conditionnel passé :

Double agression qui aurait été suivie

d'autres Si...si..si..(sic)

Enfin APPEL à « chasser les individus malfaisants nommés Le Perlier et Papadacci » (sic).

QUESTIONS RESTEES SANS REPONSE :

Pourquoi Condé, vice-président autoproclamé,

était-il SEUL pour répondre, le 12 /05/2019, à la

convocation d'un président qu'il prétendait avoir destitué depuis le 20/12/2018 ?

Où étaient ses CINQ comparses et ses nombreux soutiens ?